

Question orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE AU MINISTRE ET À LA COMMISSION POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT—LA FORMULATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE—LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Il nous a récemment informés de certaines responsabilités qui lui ont été confiées en matière de transport, mais dont il ne peut s'acquitter parce qu'il n'a pas l'autorité nécessaire. Trouve-t-il que la loi a accordé trop d'autorité à la Commission canadienne des transports ou est-il d'avis que ni lui, ni la CCT ne jouissent des pouvoirs qui s'imposent pour faire face à leurs responsabilités?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué qu'il n'y a actuellement aucune relation convenable entre l'autorité accordée au ministre ou au ministre et les responsabilités qui lui sont assignées. Or, je voudrais qu'il existe un équilibre entre les deux. Je n'ai pas fait de distinction entre l'autorité du CTC et celle du ministre ou celle des autres agences gouvernementales, mais je dis que—et je suis convaincu de cela, et je crois d'ailleurs l'avoir mentionné hier aux journalistes—il n'y a personne actuellement au Canada qui dirige le domaine tout entier du transport, parce que personne n'en a l'autorité. Je ne demande pas que le ministre des Transports ou le ministère aient vraiment l'autorité de diriger toutes les entreprises de transport au Canada, ce qui n'est pas pertinent. Mais, à mon avis, le ministère ne possède pas l'autorité nécessaire pour établir une politique efficace.

● (1420)

[Traduction]

M. Stanfield: Le ministre a dit de l'actuelle politique des transports que c'était, pour citer ses propres termes ou la traduction qui en a été donnée, une vraie pagaille. Il a déclaré qu'il faudrait vraisemblablement six mois avant que le cabinet ne soit saisi d'une politique appropriée. Qui conçoit cette nouvelle politique? Est-ce le ministre ou des conseillers?

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur, c'est le ministre qui y travaille en ce moment. Ensuite, elle devra être présentée au cabinet. Devrons-nous alors en soumettre certains aspects à des conseillers? Nous devons attendre et voir si nous devons recourir à leurs services. Pour le moment, c'est le ministre et le cabinet qui sont en train de l'élaborer.

M. Stanfield: Puis-je alors demander au ministre pourquoi on a retenu les services d'une société américaine d'experts-conseils pour effectuer une étude du budget des compagnies de chemins de fer?

[Français]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, les sociétés ferroviaires, et même le comité formé des ministres des Transports et l'Ouest ont retenu les services d'un bon nombre de sociétés conseils.

[M. l'Orateur.]

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Pourquoi n'en nommez-vous pas certains pour faire partie de ce comité?

M. Marchand (Langelier): Est-ce que je contreviens au Règlement?

Je dis que plusieurs sociétés conseils sont actuellement engagées. Certaines sont même engagées par le comité du transport des provinces de l'Ouest pour étudier divers sujets, comme les «road-beds»...

[Traduction]

... en anglais, le prix de revient et tout cela. Nous avons retenu les services d'experts-conseils. Toutefois, pour ce qui est de la nouvelle politique à laquelle je reconnais avoir très vaguement fait allusion, aucune société de conseils n'a été pressentie.

* * *

LES FINANCES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle fait suite à un compte rendu que j'ai lu dans les journaux ce matin portant sur les profits des grandes sociétés qui, dans plusieurs secteurs de l'économie, ont augmenté considérablement pendant le dernier trimestre de 1973. Les profits de l'industrie de l'alimentation en particulier ont augmenté, au cours de ce dernier trimestre, de 81.1% par rapport à la même époque en 1972, grâce à des hausses de prise injustifiables. Le gouvernement a-t-il l'intention d'agir face aux profits démesurés des sociétés au Canada, d'autant plus que le premier ministre a déclaré que le gouvernement ne permettrait pas le mercantilisme et l'exploitation du consommateur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question est très complexe et j'espère que la présidence va me permettre d'y répondre assez longuement. Comme je l'ai dit au Congrès du travail du Canada et répété à la Fraternité canadienne des chemins, la situation des profits est bon signe. Nous en sommes maintenant à un point où je peux dire au monde des affaires que toutes les augmentations de frais n'ont pas besoin de se répercuter par une augmentation des prix. Une grande partie du tableau des profits se reflète dans une valeur accrue des industries. Ce qui m'intéresse le plus, c'est de voir une bonne partie de la situation des profits se traduire et se confirmer par des immobilisations accrues au chapitre des usines et de l'outillage, ce qui entraînera alors la création de nouveaux emplois surtout dans les industries de fabrication et de transformation. Lorsque les profits se traduisent par de nouveaux investissements je trouve cet état de chose positif. Mais si ces profits ne devaient se traduire que par de mécréants paiements de dividendes, ni moi ni la Chambre n'accepterions cela. Le premier ministre et moi avons tous deux dit que si ces profits sont le reflet d'une exploitation sans scrupules d'une pénurie d'approvisionnements ou de la situation économique, le gouvernement prendra des mesures.

M. Lewis: Je n'ai pas demandé au ministre des Finances de me donner la réponse que j'aurais obtenue d'un porte-parole de la société. J'ai demandé ce que le gouvernement comptait faire pour mettre fin à ce mercantilisme. Quelles